

LES PORTS

VANCOUVER—PRÉSUMÉ REFUS DU CONSEIL
NATIONAL DE VERSER L'IMPÔT

A l'appel de l'ordre du jour.

M. E. J. Broome (Vancouver-Sud): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au ministre des Transports. Lui a-t-on signalé un récent article du *Province* de Vancouver, selon lequel le Conseil des ports nationaux, bien qu'il soit le principal propriétaire foncier des quais de Vancouver, aurait refusé de se conformer aux lignes de conduite fédérales et provinciales et de verser des allocations égales aux impôts fonciers? De plus, le ministre voudrait-il nous dire ce qu'il pense de la proposition voulant que le Conseil des ports nationaux contribue à la construction et à l'entretien des bateaux-pompes dans le port de Vancouver?

L'hon. George H. Hees (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, je remercie l'honorable député de m'avoir prévenu de cette question. Les allocations versées par le Conseil des ports nationaux pour les services à la ville de Vancouver sont calculées selon une formule identique à celle qu'on utilise dans les autres grandes villes dotées d'un port national. A Vancouver, une bonne partie des installations du Conseil des ports nationaux est louée, et on m'informe que les impôts, versés à la ville par les locataires, sont de l'ordre de \$555,000.

Le Conseil des ports nationaux m'informe qu'il verse une subvention annuelle en vue de l'entretien du bateau-pompe. L'an dernier, cette subvention s'est élevée à \$33,000. Le coût de construction des bateaux-pompes dans les ports nationaux est assumé par la municipalité intéressée.

L'ASSURANCE-SANTÉ

SASKATCHEWAN—À PROPOS DE L'AIDE FÉDÉRALE
AUX PROGRAMMES MÉDICAUX

A l'appel de l'ordre du jour.

M. H. F. Jones (Saskatoon): Monsieur l'Orateur, je voudrais demander au ministre des Finances si le premier ministre de la Saskatchewan lui a demandé l'aide du gouvernement fédéral en vue de défrayer le programme de soins médicaux de la Saskatchewan.

L'hon. Donald M. Fleming (ministre des Finances): Non, monsieur l'Orateur, il n'a pas fait une telle demande.

(Plus tard)

L'hon. Paul Martin (Essex-Est): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question complémentaire au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Le ministre,

[L'hon. M. Balcer.]

ou ses fonctionnaires, ont-ils eu des entretiens avec leurs homologues de la province de la Saskatchewan au sujet du programme de soins médicaux que le gouvernement de cette province songe à établir?

L'hon. J. W. Monteith (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Non, monsieur l'Orateur.

QUESTIONS OUVRIÈRES

ELLIOT-LAKE—À PROPOS DU PROGRAMME
D'ASSISTANCE FÉDÉRALE

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. L. B. Pearson (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, j'aimerais demander au ministre du Commerce s'il est en mesure de nous faire un rapport provisoire sur les travaux du comité institué en vue d'étudier la question de l'aide à Elliot-Lake et aux autres centres d'uranium?

L'hon. Gordon Churchill (ministre du Commerce): Pas à l'heure actuelle, monsieur l'Orateur.

LE TARIF DES DOUANES

L'hon. Donald M. Fleming (ministre des Finances) propose la deuxième lecture du bill n° C-74, loi modifiant le Tarif des douanes.

M. W. M. Benidickson (Kenora-Rainy-River): Le ministre va-t-il faire une déclaration, vu les nombreux articles d'actualité qui touchent notre tarif douanier, comme les possibilités de commerce avec la Russie, les contingents sur les marchandises japonaises mentionnés dans les résolutions et certaines autres questions comme les possibilités que pourrait offrir le GATT l'automne prochain?

L'hon. M. Fleming: Non, monsieur l'Orateur, il ne serait pas conforme au Règlement, je pense, que je fasse une déclaration là-dessus. Nous sommes saisis de l'examen du bill n° C-74, loi modifiant le Tarif des douanes. Toutes les dispositions de ce bill ont été énoncées dans le projet de résolution qui a précédé le bill et qui a été approfondi la semaine dernière, le 8 juin, au comité des voies et moyens.

Il s'agit ici d'un de ces bills, comme la loi sur la taxe d'accise, où les résolutions énumèrent en détail les modifications qui doivent figurer dans le bill à suivre, et la Chambre aura observé que toutes les dispositions du bill n° C-74 ont déjà été énoncées dans les résolutions approuvées la semaine dernière. Par conséquent, monsieur l'Orateur, selon le procédé habituel à la Chambre, nous ne faisons que passer en revue aujourd'hui, pour la seconde fois, ce que nous avons déjà vu le